

ARRETE
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Le Président de COM DE CMNES LOIRE ET ALLIER

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
<i>Mme ROUSSELET Violaine</i>	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1		Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Le 10/07/2025

Le Président


Loire & Allier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

